



HAL
open science

Un réseau pour l'éducation artistique et culturelle

Morgane Cartron

► **To cite this version:**

Morgane Cartron. Un réseau pour l'éducation artistique et culturelle. Expressions, 2007, Dialogue entre les arts, 29, pp.139-145. hal-02406882

HAL Id: hal-02406882

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406882>

Submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN RÉSEAU POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Morgane CARTRON¹,
CRDP de l'académie de la Réunion

Résumé. – Cet article présente le plan de relance pour l'Éducation artistique et culturelle déployé depuis 2005 et l'action du CNDP et du CRDP de la Réunion en faveur des arts et de la culture à l'école.

Abstract. – *This article presents the new plan for artistic and cultural education implemented since 2005, together with the activities of both the CNDP and the CRDP of Reunion Island in favor of arts and culture at school.*

Historiquement, le lancement du « Plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'école » de décembre 2002 avait été orchestré par les deux ministres de l'Éducation nationale (Jack Lang) et de la Culture (Catherine Tasca). C'est à cette époque que de nouveaux modèles pédagogiques et culturels comme les classes à PAC (projet artistique et culturel) ont vu le jour.

Le CNDP (Centre national de documentation pédagogique) chargé alors de la documentation et de l'édition pédagogique se voit proposer de nouvelles missions et prend l'appellation en 2002 de SCEREN (Services culture éditions ressources pour l'Éducation nationale). Ses missions d'accompagnement des arts et de la culture à l'école sont étendues à travers son réseau national (au sein des CRDP). Sa mission première d'édition et de documentation se développe également dans le domaine des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation).

En 2005, les ministères de l'Éducation nationale et de la culture décident de poursuivre les actions menées, c'est le plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle.

Cet article a pour objectif de présenter :

1. Chargée de mission « Arts et culture ».

- le plan de relance pour l'Éducation artistique et culturelle déployé conjointement en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale ;
- le SCÉRÉN-CNDP et son réseau de centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) ;
- un département spécifique « arts et culture » au sein du réseau SCÉRÉN-CNDP ;
- le CRDP de la Réunion ;
- la Mission « Arts et culture » du CRDP de la Réunion.

1. Le plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle déployé en 2005

Le « Plan de relance » engagé par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale prévoit, de façon parallèle, qu'un volet d'éducation artistique et culturelle soit inscrit dans chaque projet d'école et d'établissement, et que toute structure culturelle subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication mette en œuvre une action éducative clairement identifiée dans ses objectifs. Dès lors, il devient particulièrement crucial pour l'extension de cette politique de disposer d'une véritable plate-forme d'information et de mise à disposition de ressources documentaires.

Il s'agit donc d'améliorer l'accès aux ressources, de renforcer la mission éducative des structures culturelles, de développer l'éducation aux œuvres produites par les industries culturelles et de préparer l'Europe de la culture.

Le nouveau portail interministériel d'information pour l'éducation artistique et culturel (<http://www.education.arts.culture.fr/>) s'inscrit dans une volonté interministérielle de mettre à la disposition des enseignants, des professionnels de la culture et de tous les parents d'élèves une meilleure organisation des ressources concernant le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

On y trouve :

- un espace institutionnel (partenariat, enseignement, formation, textes officiels) ;
- un espace thématique (arts du cirque, architecture, arts appliqués, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, danse, histoire des arts, littérature, musique, patrimoine, photographie, théâtre)
- le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle ;
- une recherche par région ;

- une lettre d'information ;
- des expériences et témoignages (actions pédagogiques réalisées dans les académies).

2. Le SCÉRÉN-CNDP et son réseau de centres régionaux de documentation pédagogique

Le réseau SCÉRÉN est placé sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Ce réseau national, composé du Centre national de documentation pédagogique (CNDP), des 31 centres régionaux de documentation pédagogique et de leurs centres départementaux et locaux, a pris en 2002 l'appellation de SCÉRÉN : Services culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale.

Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) est le premier producteur et distributeur public français de programmes audiovisuels et multimédias. Il distribue ses émissions dans le monde entier et coproduit avec de nombreuses télévisions étrangères.

Le SCÉRÉN est un réseau d'établissements publics ayant une mission commune : répondre aux besoins des acteurs et des usagers du système éducatif en leur proposant un accueil, et en leur offrant de la documentation, des éditions, des animations pédagogiques et de l'expertise en ingénierie éducative...

Le site <http://www.cndp.fr> constitue un réseau (CNDP, CRDP, CDDP) dédié à l'édition pédagogique « tous supports » pour les acteurs et les usagers du système éducatif.

On y trouve :

- le SCÉRÉN (l'international, la librairie de l'éducation, le réseau) ;
- des bases documentaires (accès à des bases de références et d'analyses tous supports) ;
- la « cyberlibrairie » (catalogues, publications administratives, publications pédagogiques, vitrine) ;
- les informations officielles (dispositifs éducatifs, évaluation, examens, diplômes et concours, programmes et accompagnements, vie scolaire) ;
- un espace pour les nouveaux enseignants ;
- un espace pour le primaire ;
- un espace pour le secondaire.
- une rubrique TICE (accompagnement pédagogique, dossiers de l'ingénierie éducative, informations officielles, références documentaires) ;

- une rubrique « Ville-école-intégration » (des revues : *Cahiers et Diversité* ; des pages au service des élèves nouvellement arrivés en France, et au service des enfants du voyage et des familles non sédentaires) ;
- une rubrique « Éducation artistique et action culturelle » (avec des pages consacrées aux initiatives pédagogiques, aux événements et aux manifestations autour des grands domaines artistiques et culturels)

3. Un département spécifique « Arts et culture » au sein du réseau SCÉRÉN-CNDP

Les actions du département « Arts et culture » (DAC) concernent :

- les disciplines artistiques obligatoires ;
- les disciplines artistiques optionnelles ;
- les thèmes artistiques développés dans les programmes scolaires ;
- les projets menés dans les établissements scolaires avec des partenaires culturels et artistiques.

Par sa position au sein du CNDP et ses relations avec les professionnels des arts et de la culture, le département « Arts et culture » est en mesure de proposer des outils éditoriaux et documentaires pertinents et innovants, notamment autour des œuvres ou thématiques retenues dans les programmes. Il contribue à alimenter les productions qui situent le CNDP au niveau de ses grands partenaires nationaux : éditeurs, producteurs, chaînes de télévision.

Au-delà des disciplines obligatoires ou optionnelles, c'est dans le vaste territoire des projets artistiques tels qu'ils peuvent être menés dans la transversalité des domaines, des niveaux, des situations, des priorités que le département « Arts et culture » apporte une aide aux enseignants en matière d'expertise, d'impulsion, de conception, d'évaluation des projets. Ceux-ci, très nombreux au plan national, s'inscrivent à 70 % dans des partenariats avec les collectivités territoriales et/ou les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication.

Par sa position au sein du SCÉRÉN, le département « Arts et culture » mobilise et valorise les ressources du réseau des CRDP et CDDP dans le cadre de cette politique partenariale, comme en témoignent les pôles de ressources, les chartes de pratique vocale, les chartes « patrimoine », la carte des ressources. En matière d'édition et de documentation, il veille à un double équilibre entre les projets au niveau national et les projets au niveau régional, ainsi qu'entre les besoins identifiés et les propositions nouvelles. Il mobilise plusieurs réseaux nécessaires à la réalisation d'outils d'envergure nationale

produits en région, avec une forte réactivité par rapport aux opportunités qui se présentent.

D'une manière générale, le DAC renforce la dimension culturelle des politiques d'établissement. Ainsi, il s'adresse en priorité au public enseignant, mais aussi à l'ensemble de la communauté éducative (comprenant les parents) et aux acteurs du temps péri/para scolaire (les partenaires).

Son site (<http://www.artsculture.education.fr>) offre des ressources pédagogiques pour les arts et la culture

On y trouve :

- des ressources par domaine (architecture, arts du cirque, art du goût, arts plastiques, cinéma, danse, *design*, littérature, musique, musiques actuelles, patrimoine, photographie, théâtre, sciences et techniques) ;

- un catalogue de formations (des personnes-ressources pour les arts et la culture 2006-2007) ;

- les pôles de ressources (avec des accès par carte, domaines et académies, ainsi que des nouvelles fiches d'information pour chacun d'eux) ;

- un carnet d'adresses (réseau « arts et culture » en région) ;

- des expériences et des témoignages (dans une base de données des expériences pédagogiques exemplaires) ;

- une carte des ressources culturelles locales (recensement des lieux, organismes ou personnes ressources accessibles aux enseignants et aux élèves, dans les domaines des arts et de la culture) ;

- une lettre d'information ;

- les sites utiles et le site du mois.

4. Le CRDP de l'académie de la Réunion

Le CRDP œuvre pour l'ensemble du système éducatif national et régional.

Nos missions de service public d'éducation sont :

- de concevoir, distribuer et vendre des produits et des services liés aux activités pédagogiques ou de formation et qui répondent aux besoins des élèves, des enseignants et des partenaires éducatifs ;

- d'assurer des prestations d'ingénierie et de conseil ;

- d'étendre le réseau local, grâce aux centres locaux de documentation pédagogique (les CLDP de Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Leu et Saint-Pierre) ;

- de participer à l'animation des centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement secondaire et des bibliothèques et centres de documentation des écoles

- de contribuer, enfin, au développement et à la promotion des TICE, ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle

Sur le site Internet du CRDP de la Réunion² (<http://www.crdp-reunion.net>), on trouve :

- un espace « actualité » (Tikozman, OTÉ [Onde télévision éducation], les événements dans l'académie, les dernières parutions, une sélection éditoriale) ;
- un espace par service (librairie, médiathèque, CLDP, édition, audiovisuel, animations/formations, arts et culture) ;
- les ressources en ligne (dossiers thématiques).

5. La Mission « Arts et culture » du CRDP de la Réunion

Ce service contribue localement à promouvoir la découverte et l'usage des arts et de la culture dans l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université. Son activité concerne trois domaines : la documentation, l'édition, la communication.

La documentation

La mission « Arts et culture » du CRDP de la Réunion organise et approvisionne les espaces documentaires multimédias dédiés aux arts et à la culture au sein de la médiathèque du CRDP et dans les différents CLDP.

Un travail d'enrichissement est également mis en œuvre concernant un espace documentaire dédié à la littérature régionale (fonds local et langue régionale).

L'édition

Le service « Arts et culture » conçoit et produit des documents destinés à favoriser l'enseignement et la pratique des arts et de la culture dans le système éducatif. Des auteurs et des experts garantissent les labels scientifique et pédagogique.

2. Adresse : 16, rue Jean-Chatel , 97 489 Saint-Denis cedex (téléphone : 02 62 20 96 00). Librairie et médiathèque sont ouvertes du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures 30.

La communication

La carte des ressources culturelles locales présente et décrit les structures culturelles du département. C'est un recensement des lieux, organismes ou personnes-ressources accessibles aux enseignants et aux élèves dans le domaine des arts et de la culture (réactualisation en cours).

Le magazine mensuel *Picassiette* présente, en partenariat avec les structures culturelles locales, l'actualité artistique et culturelle.

On trouve dans ce magazine de l'actualité des arts et de la culture à la Réunion (<http://crdp-reunion.net/picassiette>) :

- l'agenda du mois ;
- les événements du mois ;
- une sélection documentaire artistique et culturelle (issue du site TV ou des nouveautés du réseau SCÉRÉN-CNDP) ;
- la carte des ressources culturelles locales ;
- les dossiers de *Picassiette* (12 à ce jour, traitant de différents thèmes, écrits et réalisés par des auteurs certifiés, en rapport avec l'actualité du mois).

Depuis sa mise en place au sein du CRDP de la Réunion, en novembre 2002, la mission « Arts et culture » accompagne le public enseignant dans ses découvertes et initiatives dans les milieux artistiques et culturels locaux (documentation, édition, information).

De nombreux projets de partenariat avec la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle), la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles, ministère de la Culture), l'IUFM (Institut universitaires de formation des maîtres) et l'Université ont vu le jour et se poursuivront avec les moyens et les directions nationales.